



HAL
open science

Si manus tua scandalizat te, amputa! L'exégèse de Mt 18, 7-9 dans le Sermo 81 d'Augustin d'Hippone

Marie Pauliat

► **To cite this version:**

Marie Pauliat. Si manus tua scandalizat te, amputa! L'exégèse de Mt 18, 7-9 dans le Sermo 81 d'Augustin d'Hippone. XLIV Incontro di Studiosi dell'Antichità Cristiana. Cristianesimo e violenza: gli autori cristiani di fronte a testi biblici 'scomodi', May 2016, Rome, Italie. pp.351-359. halshs-01823213

HAL Id: halshs-01823213

<https://shs.hal.science/halshs-01823213>

Submitted on 15 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« *Si manus tua scandalizat te, amputa !* »

L'exégèse de Mt. 18,8-9 dans le *Sermo* 81 d'Augustin d'Hippone

Marie PAULIAT - Université Lumière Lyon 2 - HiSoMA UMR 5189

« Malheur au monde à cause des scandales ! Si ton œil te scandalise, si ta main te scandalise, si ton pied te scandalise, ampute-les, jette-les loin de toi ! »¹ (Mt. 18,7-9, cf. Mt. 5,29-30 et Mc. 9,43.45.47) Ce *logion* évangélique est pour le moins embarrassant puisqu'il semble inviter à exercer une violence à l'égard de son propre corps. Chez Augustin, nous n'en avons conservé que quelques allusions et seulement deux commentaires complets : un dans le *De sermone Domini in monte*, composé vers 394 ou 395, à propos de Mt. 5,29-30, et un dans le *Sermon* 81, qui est le seul sermon actuellement conservé à avoir été prêché sur Mt. 18,7-9. C'est lui qui formera la base de la présente étude.

Ce sermon a été prêché à Hippone au début de l'hiver 410, quelques mois après le sac de Rome par Alaric.² Les études dont il a déjà fait l'objet se sont concentrées sur son dernier paragraphe, dans lequel Augustin redéfinit les événements et présente sa propre conception de Rome³. Mais ni les interprétations de l'Écriture qu'il propose, ni son fonctionnement rhétorique n'ont jusqu'à présent été étudiés. Nous souhaitons donc préciser les choix exégétiques qu'Augustin opère, afin de caractériser l'adaptation exégétique dont le prédicateur fait preuve dans cette situation de crise.

Nous procéderons en deux temps : après avoir analysé l'exégèse de Mt. 18,7-9 dans ce sermon, nous la situerons à la fois parmi les autres interprétations augustiniennes et à l'intérieur de la tradition patristique, afin de comprendre les soubassements de l'exégèse d'Augustin et de peser ses choix exégétiques.

I. Mt. 18,8-9 dans le *Sermo* 81

La question qu'affronte le sermon 81 est la suivante : comment réagir devant celui qui pousse au scandale, c'est-à-dire recommande d'accomplir une action mauvaise, fût-ce un être cher ? Le retrancher, comme l'œil, la main ou le pied de Mt. 18,8-9, c'est-à-dire s'éloigner de lui, répond Augustin, en interprétant à deux reprises ce *logion*. Ces deux commentaires successifs s'expliquent par le type rhétorique de ce discours. En effet, ce sermon est à la fois une exhortation et une consolation,⁴ deux types de *suasoria* dont Sénèque le Philosophe avait déjà noté la proximité⁵ et dont les caractéristiques traditionnelles éclairent à bien des égards la méthode du prédicateur : entre autres, la structure en deux temps du sermon 81 est typique de la *consolatio*, dans laquelle les préceptes généraux précèdent le plus souvent les recommandations liées au cas traité.⁶ Par une exhortation de portée universelle, Augustin cherche d'abord à obtenir l'adhésion des auditeurs (§1-6), avant de les conduire à mettre en pratique concrètement, dans leur situation historique, les principes auxquels ils auront adhéré (§7-9).⁷

A. *Quaestio infinita. Illustration de la définition par des exempla*

Dans le premier temps, général, Mt. 18,8-9 est illustré par trois *exempla*. L'exemple de la femme de Job indique d'abord qu'il faut amputer même le membre le plus cher – et donc *a fortiori* les autres.⁸ Deuxième exemple : Jésus a repoussé Pierre qui voulait le détourner de sa passion⁹ (« Passe derrière moi,

¹ Nous citons ici Mt 18, 7-9 selon la reformulation qu'en propose le s. 81. Elle a été influencée par une Vieille Latine africaine pour les verbes *amputa* et *abice*, car seule l'*Afra e* conserve ensemble ces deux leçons, attestées aussi chez Cyprien (H.F. von Soden (ed.), *Das lateinische Neue Testament in Afrika zur Zeit Cyprians nach Bibelhandschriften und Väterzeugnissen*, Leipzig 1909 (TU 33), 404), mais très rares par ailleurs.

² Que l'immense bibliographie déjà disponible sur le sujet nous dispense de revenir en détail sur l'événement. Voir en particulier P. Courcelle, *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques*, Paris 1964³, 45-67.

³ Cf. la bibliographie de J.-C. Fredouille, *Sermons sur la chute de Rome*, Paris 2004 (Nouvelle Bibliothèque Augustinienne 8), 137.

⁴ Le point a déjà été noté par J.-C. Fredouille, *Les Sermons d'Augustin sur la chute de Rome*, dans *Augustin prédicateur. Actes du colloque international de Chantilly (5-7 septembre 1996)*, ed. G. Madec, Paris 1998, 439-448, ici 446 (à propos du *exc. urb.*, non du s. 81).

⁵ Sen., *epist.* 94, 39 (ed. F. Préchac, Les Belles Lettres, Paris 1971, vol. 4, 77).

⁶ R. Waltz, « Introduction », dans Sénèque. *Dialogues. Tome troisième. Consolations*, Paris 1967, vi. Cf. Sen., *consol. ad Marc.* 2, 1 (ed. R. Waltz, 15).

⁷ Sen., *epist.* 95, 12 (ed. F. Préchac, 91).

⁸ Aug., s. 81, 4 (PL 38, 501).

⁹ Aug., s. 81, 4 (PL 38, 501).

Satan ! », en Mt. 16,13-23¹⁰). Cet exemple pèse de toute son autorité sur l'exhortation.¹¹ Enfin, le troisième exemple répond aux objections de manière pour ainsi dire psychologique : quand bien même un ami pousserait à faire un faux témoignage pour éviter une souffrance à un proche, s'appuierait-il sur des versets bibliques pour ce faire, il ne faudrait ni donner son accord, ni même l'écouter.¹²

Dans ce premier temps, Augustin ne conceptualise ni ne systématise son commentaire, mais celui-ci n'en est que plus efficace pragmatiquement : sur le plan rhétorique, ces trois *exempla* sont destinés à prouver pratiquement à la fois la *possibilitas* et l'*utilitas* de l'amputation à laquelle il exhorte.

B. Quaestio finita. Interprétation systématique

L'explication systématique est développée dans le second temps du sermon. Blasphémer le Christ : tel est le péché auquel les chrétiens sont poussés au moment du sac de Rome. Puisqu'il convient, en tout temps, de retrancher ceux qui poussent au péché, il faut aussi s'éloigner de ceux qui conseillent le mal en ce cas précis. Et Augustin d'associer chaque *membre* mentionné en Mt. 18,8-9 à un proche différent : l'*œil* figure l'ami, le conseiller ; la *main* renvoie au serviteur ou au collaborateur ; le *pied*, à celui qui soutient ou qui élève dans la société.¹³

Conclusion

Deux éléments saillants se dégagent de cette interprétation en deux temps de Mt. 18,8-9 dans le *Sermo* 81. D'abord, Augustin ne donne qu'un sens à ce *logion* : les *membres* figurent les proches, spécialement les amis – exception faite de l'*exemplum* sur la femme de Job. Ensuite, le retranchement est surtout subjectif : il ne convient pas tant d'éloigner celui qui *scandalise* que de s'éloigner soi-même de lui sans écouter ses propos.

Dans le *Sermo* 81, Augustin est pour le moins rapide : il ne justifie nullement son interprétation. Il est donc nécessaire d'élargir l'enquête à la fois à l'œuvre augustinienne pour en comprendre le fonctionnement, et à la tradition patristique pour faire ressortir la singularité des choix augustinien et leurs motifs.

II. Mt. 18,8-9 dans les autres textes anciens, chez Augustin et ailleurs

De fait, deux interprétations de Mt. 18,8-9 existent dans l'œuvre augustinienne : à côté de celle que nous venons d'étudier dans le sermon 81 et qui figurait déjà dans le *De sermone Domini in monte*, il en est une seconde, dont nous verrons qu'elle est moins fréquente. Les Pères plus généralement connaissent quatre types d'interprétation de ce *logion* ; Augustin n'a pas choisi de les déployer toutes. Sur la question des interprétations patristiques, nous reconnaissons notre dette envers un article d'Agnès Bastit.¹⁴ Centrée sur Chromace et Origène, elle n'a cependant mentionné Augustin qu'une seule fois, rapidement, et a laissé de côté certains textes particulièrement importants pour notre propos, ce qui nous autorise ici à compléter les données qu'elle a déjà apportées.

A. Refus de l'interprétation littérale du verset

Augustin n'interprète jamais Mt 18, 8-9 au sens littéral. Il rejoint par là la *quasi* totalité de la tradition et le point de vue des exégètes contemporains.¹⁵ Certains Pères justifiaient leur interprétation allégorique en soulignant l'absurdité du sens littéral : il serait ridicule de n'arracher qu'un œil quand les deux ont

¹⁰ Il s'agit de la seule occurrence où Mt. 18,7-9 appelle cette péripécopie qu'Augustin ne commente presque jamais pour elle-même, mais qu'il mentionne plus de cent fois pour éclairer un autre texte. Cf. A.-M. La Bonnardière, « *Tu es Petrus* ». La péripécopie Matt. 16, 13-23 dans l'œuvre de saint Augustin, dans *Irénikon* 34 (1961), 451-499.

¹¹ Sur la dimension exemplaire de la vie du Christ rendue possible et visée par l'Incarnation, voir W. Geerlings, *Christus Exemplum. Studien zur Christologie und Christusverkündigung Augustins*, Mayence 1978, 191-195. Sur le lien entre *auctoritas* et *exemplum*, voir W. Geerlings, *Christus Exemplum*, 155-158.

¹² Aug., s. 81, 4 (PL 38, 502).

¹³ Aug., s. 81, 7 (PL 38, 504).

¹⁴ A. Bastit, *L'œil, la main et le corps. L'interprétation patristique des conseils évangéliques sur l'amputation (Mt. 5,29-30 et 18,8-9) et le modèle paulinien du corps ecclésial*, dans *Les Pères et la naissance de l'ecclésiologie*, ed. M-A Vannier, Paris 2009, 209-231.

¹⁵ M. Davies – D.C. Allison, *A critical and exegetical commentary on the Gospel according to Saint Matthew*, vol. 1, Édinburgh 2003², 524 ; vol. 3, 2000², 766.

contemplé le même spectacle¹⁶ ; la mutilation n'empêche pas le péché – preuve en sont les borgnes, les manchots et les unijambistes¹⁷ ; il faudrait posséder un nombre illimité de membres pour les amputer à chaque péché¹⁸ ; celui qui ferait ainsi serait son propre bourreau.¹⁹

Pourtant, ajoutons-nous pour compléter l'article d'Agnès Bastit, certains étaient tentés par une interprétation littérale du verset²⁰ ; au moins dans la partie orientale de l'empire, l'amputation était pratiquée par la justice impériale et, qui plus est, cette peine était connotée positivement.²¹ Enfin, signalons qu'un soupçon de regret absolument unique à notre connaissance pointe dans un sermon de Pierre Chrysologue : si Ève avait appliqué ce *logion* avant de manger le fruit, elle aurait évité la mort à tout le genre humain.²²

B. Les vices

Le verset, grâce à une métonymie à la fois psychique et morale, peut aussi s'appliquer aux vices de l'homme qu'il convient de retrancher s'ils poussent au péché. Augustin ne fait aucune allusion à cette interprétation présente pour la première fois chez Origène²³ dont on sait qu'il la lia à la théorie des "sens spirituels", et qui fut largement reprise ensuite.²⁴ Peut-on émettre une hypothèse à propos de l'absence de cette interprétation dans les textes augustinien ? En 394, Augustin n'avait pas encore pris connaissance de la théorie origénienne,²⁵ et en 410, la situation historique orientait son sermon dans une tout autre direction.

C. Famille et amis

La troisième interprétation voit dans les membres à retrancher les proches, spécialement la famille. Très répandue,²⁶ elle remonte à Origène.²⁷

¹⁶ Orig., *prin* 4, 3, 3 (Sch 268, 354) ; Hil., *in Matth.* 4, 21 (Sch 254, 140) ; Chrys., *hom. in Matth.* 17, 3 (PG 57, 258) ; Anon., *op. imp. in Mt.* 12 (*ad Mt.* 5,29-30) (PG 56, 695).

¹⁷ Chromat., *in Matth.* 23, 2, 2 et 56, 1 (CCSL 9A, 306, linn. 57-59 et 478, linn. 15-17).

¹⁸ Anon., *op. imp. in Mt.* 12 (*ad Mt.* 5,29-30) (PG 56, 695).

¹⁹ Orig., *prin* 4, 3, 3 *lat. inter.* (Sch 268, 354, linn. 95-97) ; Fort., *in Mt.* 85 (*ad Mt.* 18,8-9) (CSEL 103, 194-195, linn. 2008-2009). Nous ajoutons ces références à celles d'Agnès Bastit.

²⁰ Chrys., *hom. in Matth.* 17, 3 (PG 57, 258) : Chrysostome indique que beaucoup voient dans le conseil de Jésus une invitation à l'amputation. Une note marginale dans un manuscrit du *De principiis* indique que cette interprétation perdura : « Mais nous, ô bon et cher Origène [...], nous comprenons que cela est dit comme des réalités. » (*Codex Venetus Marcianus* 47, cité en Sch 269, 199, n. 18-18a).

²¹ Selon J.D.M. Derrett, ce *logion* de Jésus ferait allusion à des peines qui étaient alors réellement infligées dans la partie orientale de l'empire romain et que la loi deutéronomique n'ignorait pas ; il se fonde entre autres sur Flavius Josèphe et Plutarque. Cette punition était connotée positivement car l'amputé évitait ainsi la mort. (J.D.M. Derrett, *Law in the New Testament*. Si scandalizaverit te manus tua abscinde illam (*Mk. IX,42*) and *Comparative Legal History*, dans *Revue internationale des droits de l'Antiquité* 20 (1973), 11-36, ici 19-23).

²² Petr. Chrys., *serm.* 27, 4 (CCSL 24, 157) : « Si Ève, la mère du genre humain, avait fait cela quand elle pécha, il aurait été bien plus avantageux qu'elle entrât dans la vie sans yeux et sans mains, plutôt que d'envoyer toute sa postérité à une mort déplorable. » Agnès Bastit n'a pas relevé ce passage.

²³ Orig., *CMt* 13, 25 (GCS 40, 248) ; *FrMt* 103 (GCS 41.1, 58). Et, ajoutons-nous : *FrMt* 378 (GCS 41.1, 161) ; *HNm* 25, 3, 3, 5 (Sch 461, 200-203).

²⁴ Cf. A. Bastit, *L'œil, la main et le corps*, 214-217 ; Hil., *in Matth.* 4, 21 (Sch 254, 140) ; Hier., *in Matth.* 1, *ad Mt.* 5,29 (Sch 242, 118-121) ; *epist.* 18A, 11 (CSEL 54, 88) ; Chromat., *in Matth.* 23, 2, 1-3, 2 (CCSL 9A, 305, linn. 43-307, lin. 87) ; Anon., *op. imp. in Mt.* 12 (*ad Mt.* 5,29-30) (PG 56, 694-696). Nous ajoutons : Ambr., *epist.* 9, 64, 4 (CSEL 82.2, 151) ; Petr. Chrys., *serm.* 27, 4-5 (CCSL 24, 157-158) ; Anon., *Collect. Arian. serm.* 3 (CCSL 87, 10) ; Rufin. Clement., *Recogn.* 7, 37, 3-7 (GCS 51, 215) ; Quodu., *de acced. ad grat.* 7 (CCSL 60, 446).

²⁵ Il l'aurait découverte en lisant la traduction du *De principiis* réalisée par Rufin en 398 (cf. J. Pépin, *Augustin et Origène sur les sensus interiores*, dans *Sensus-sensatio. VIII Colloquio Internazionale, Roma, 6-8 gennaio 1995*, ed. M.L. Bianchi, Florence 1996, 11-23).

²⁶ Hil., *in Matth.* 4, 21 (Sch 254, 140) ; 18, 4 (Sch 258, 78) ; *in Ps. CXVIII*, Phé, 10-11 (Sch 347, 216-219) ; Hier., *in Matth.* 1 (*ad Mt.* 5,29) (Sch 242, 120) ; Hier., *in Matth.* 3 (*ad Mt.* 18,8-9) (Sch 259, 52-55, ici 54, linn. 92-93) ; *epist.* 125, 7 (CSEL 56, 125) ; *hom. in Matth* [18,7-9] (CCSL 78, 505-506) ; *dial. adu. Pel.* 2, 11 (CCSL 80, 68, linn. 26-30) ; Chromat., *in Matth.* 23, 2, 3 (CCSL 9A, 306) ; 56, 2 (CCSL 9A, 478-479) ; Chrys., *hom. in Matth.* 17, 3 (PG 57, 258) ; *hom. in Matth.* 59, 4 (PG 58, 578) ; Anon., *op. imp. in Mt.* 5 (*ad Mt.* 5,29-30) (PG 56, 696) ; Ps. Theophil., *in Matth.* 5, 29 (ed. Gorman, *Augustinianum* 43 (2003), 276, linn. 140-146).

²⁷ Orig., *CMt* 13, 25 (GCS 40, 247). Nous ajoutons : *FrMt* 378 (GCS 41.1, 161).

Augustin la présente souvent comme une évidence.²⁸ Lorsqu'il la mentionna pour la première fois dans le *De sermone Domini* que nous évoquions en introduction, il expliqua qu'il s'appuyait sur un trope inspiré de la culture contemporaine.²⁹ « *Oculus* », ou son diminutif « *ocellus* », désigne en effet l'être aimé dans la poésie amoureuse.³⁰ Il s'arrêta ensuite sur chacun des détails propres à la version du *logion* du sermon sur la montagne (*Mt.* 5,29-30), où seuls l'*œil* et la *main* sont mentionnés et où il est précisé que ce sont l'œil et la main *droits*. Pour interpréter leur symbolisme, il se fonda sur deux oppositions structurantes : celle, traditionnelle, entre droite spirituelle et la gauche charnelle,³¹ et celle, fondamentale chez lui, entre l'action et la contemplation.³² Or, si l'on met à part les simplifications dues au texte biblique commenté, l'interprétation du *logion* dans le *Sermo* 81 est identique à celle du *De sermone* : l'*œil* est l'ami qui tient lieu de conseiller, car l'*œil* montre le chemin ; la *main* qui agit désigne un collaborateur. La proximité entre ce texte des années 394-395 et notre sermon de 410 est d'autant plus frappante qu'elle est unique dans l'œuvre augustinienne et, à notre connaissance, dans la tradition patristique. Nous penserions donc volontiers qu'Augustin a ouvert le *De sermone Domini* (ou l'œuvre qui en fut la source et que nous ne serions pas parvenue à identifier) pour préparer ce sermon délicat.

D. L'interprétation ecclésiale : prudence

La dernière interprétation du verset est la plus fréquente dans la tradition : sa *quasi* absence chez Augustin n'en requiert que plus d'attention. Se fondant sur la théologie paulinienne de l'Église comme Corps du Christ (cf. *Rom.* 12,4-5, etc.), les Pères ont vu dans ce *logion* l'obligation de retrancher les pécheurs de la communauté ecclésiale,³³ spécialement les hérétiques.³⁴ Certains associent même l'œil à l'évêque, la main au prêtre et le pied au diacre.³⁵ Cependant, ils ne sont guère explicites sur les méthodes concrètes à employer ni sur la justification théologique du retranchement.³⁶

Augustin connaissait cette interprétation, mais les trois seules allusions qu'il y fait semblent indiquer qu'il n'en a usé qu'avec prudence. La controverse donatiste nous paraît pouvoir expliquer le fait. En 413, dans le *De fide et operibus*, il glose l'attitude des donatistes avec *Mt.* 18,8,³⁷ quoique ceux-ci n'aient apparemment pas utilisé ce verset pour justifier leur position.³⁸ Les deux autres interprétations datent de 403-404. Dans le *Sermo* 5 prononcé à Carthage, Augustin voit en Jacob béni et boiteux la figure

²⁸ Aug., *f. et op.* 28 (CSEL 41, 72, linn. 21-22) ; *Dulc. qu.* 1, 7 (CCSL 44A, 263, linn. 218-220) ; *ciu.* 21, 9 (CCSL 48,774, linn. 3-16).

²⁹ Cf. A. Bastit, *L'œil, la main et le corps*, 217-221.

³⁰ Aug., *s. dom. m.* 1, 13, 37 (CCSL 35, 40, linn. 858-862) : « Quelle que soit la chose signifiée par l'*œil*, c'est sans aucun doute quelque chose qui est aimé avec passion. Ceux qui veulent exprimer leur amour passionné ont en effet l'habitude de dire : "je l'aime à l'égal de mes yeux", ou même "plus que mes yeux". »

³¹ Aug., *s. dom. m.* 1, 13, 38 (CCSL 35, 41) : L'*œil droit* conseille dans le domaine spirituel, l'*œil gauche*, pour les réalités matérielles. Selon Augustin, le verset fonctionne *a fortiori* : s'il convient de couper toute relation avec le conseiller spirituel qui chercherait à entraîner dans une hérésie, sous couvert d'un grand esprit de religion ou de subtilités de doctrines, il faut *bien davantage encore* cesser toute relation avec celui qui cherche à faire tomber pour des motifs purement matériels. De même, la *main droite* figure « un coopérateur, un ministre pour les choses saintes » ; la gauche, un homme qui s'occupe des nécessités de la vie et du corps.

³² Aug., *s. dom. m.* 1, 13, 38 (CCSL 35, 41, linn. 889-891) : « De fait, il est juste de comprendre que l'*œil* désigne d'une certaine manière la contemplation, et la main, l'action. »

³³ *Iren.*, *haer.* 4, 27, 4 (Sch 100***, 750-754) ; *Tert.*, *idol.* 7, 3 (CCSL 2, 1106) ; *Orig.*, *Hios* 7, 6 (Sch 71, 208-214) ; *Hier.*, *hom. in Matth* [18,7-9] (CCSL 78, 504).

³⁴ *Hier.*, *epist.* 51, 4 (CSEL 54, 400) ; *in Proph. min.*, *in Naum* 2, 8,9 (CCSL 76A, 549) ; *Lucif.*, *non conu.* 9 (CCSL 8, 177) ; *Arnob. Iun.*, *lib. Greg.* 19 (CCSL 25A, 232) ; *Ps. Theophil.*, *in Matth.* 18,8 (ed. Gorman, 281, linn. 307-309).

³⁵ *Orig.*, *Hios* 7, 6 (Sch 71, 212-214) ; *Chromat.*, *in Matth.* 23, 3 (CCSL 9A, 306) ; 56, 3 (CCSL 9A, 479) ; *Fort.*, *in Mt.* 85 (*ad Mt.* 18, 8-9) (CSEL 103, 195) ; *in Mt.* 22 (*ad Mt.* 5, 29-30) (CSEL 103, 153) ; *Hier.*, *hom. in Matth* [18,7-9] (CCSL 78, 504) ; cf. *Orig.*, *CMt* 13, 24 (GCS 40, 246-247), où l'*œil* est associé au prêtre, la main au diacre et le pied au peuple.

³⁶ Ils se contentent parfois de paraphraser le texte biblique : *Hier.*, *hom. in Matth* [18,7-9] (CCSL 78, 504, linn. 65-66) ; *Fort.*, *in Mt.* 85 (*ad Mt.* 18,8-9) (CSEL 103, 195). Sur le problème théologique sous-jacent à cette mesure disciplinaire, voir *Origène. Commento al Vangelo di Matteo*, vol. 2, Rome 1999, 80, n. 11.12.

³⁷ Aug., *f. et op.* 3, 6 (CSEL 41, 41, linn. 9-15) : il leur reproche de « troubler la paix de l'Église » en « ne regardant qu'aux préceptes de rigueur qui commandent [...] de retrancher de l'unité du corps le membre qui porte au scandale. »

³⁸ Les *Actes de la Conférence de Carthage* en 411 rassemblent les *logia* sur lesquels ces schismatiques se fondaient pour affirmer la nécessité de séparer les pécheurs de l'Église. Ils ne mentionnent pas *Mt* 18, 8-9. Cf. *coll. Carthag.* 3, 258, 11 (Sch 224, 1197-1219).

de l'Église composée de bons et de méchants.³⁹ Durant le temps présent, Jacob est boiteux, sa jambe malade ne sera retranchée qu'à la fin des temps.⁴⁰ Or, aucun autre texte ne reporte au moment du jugement la nécessaire amputation de certains membres de l'Église puisque, bien au contraire, les Pères jugent cette mesure avantageuse pour protéger la communauté d'un membre ou d'un pasteur pécheur. À la même époque, dans le *De consensu euangelistarum*, Augustin lit dans ce *logion* une invitation subjective à s'éloigner de celui qui pousse au péché ou, si le scandale est patent,⁴¹ une invitation à soumettre le pécheur à la pénitence ecclésiale.⁴² Ces trois interprétations sont *a priori* uniques : en recourant à cette interprétation ecclésiale, Augustin aurait alimenté de son eau le moulin des donatistes.

Retour sur le Sermo 81

De cette comparaison avec les autres textes augustiniens et patristiques, retenons les points qui éclairent particulièrement le *Sermo* 81 : d'abord, Augustin y passe sous silence l'interprétation littérale (à l'instar des autres Pères) et psychologique (du fait des exigences de la situation historique). Ensuite, avant d'y proposer une interprétation du *logion* qui voit dans les membres les amis, Augustin a très vraisemblablement relu le *De sermone Domini* ou le texte d'un autre auteur qui serait la source à la fois du *De sermone* et du sermon 81. Enfin, comme ailleurs dans son œuvre, il y évite l'interprétation ecclésiale trop proche des thèses donatistes. Son interprétation résulte donc de choix délibérés, influencés par le contexte de la prédication.

Conclusion

Revenons sur l'interprétation du verset précédent, *Mt.* 18,7, dans le *Sermo* 81. Du fait de l'accolouthie avec *Mt.* 18,8-9, Augustin en propose une exégèse qui n'a, *a priori*, aucun équivalent.

“Malheur au monde à cause des scandales ! Si ta main te pousse au scandale, ampute-la !” Alors qu'Augustin définit le plus souvent le *scandale* comme un élément objectivement prédéfini,⁴³ dans le sermon 81, la présence *Mt.* 18,8-9 lui permet de l'insérer au sein d'un processus et, par là, de redéfinir la notion même de scandale. Une situation devient *scandalon* uniquement pour celui qui commet le péché à cause d'elle ; sinon, elle est une bénéfique *pressura*, un pressoir utile pour exprimer l'huile de l'olive. Pour que le scandale n'ait pas lieu et que la situation douloureuse ait des conséquences positives, il suffit de s'éloigner de celui qui pousse au péché, comme y invite *Mt.* 18, 8-9.

Or, redéfinir le réel est l'une des méthodes classiques de la *consolatio* : ce genre cherche toujours à diminuer la douleur en montrant que ce qui est pris pour un mal n'en est pas un en réalité.⁴⁴ En utilisant dans son sermon cette technique héritée de la rhétorique, le prédicateur vise à donner à ses auditeurs choqués par le sac de Rome une prise sur les événements : ceux-ci peuvent avoir des conséquences bénéfiques pour eux à condition qu'ils ne succombent pas au scandale.

La présence de *Mt.* 18,8-9 a été la cause matérielle de cette réélaboration de la notion de scandale. Mais le choix même de cette interprétation permet d'entrevoir le *feed-back* que l'assemblée renvoyait au prédicateur⁴⁵ : pour la consoler en cette période de crise, les arguments traditionnels, fondés sur la

³⁹ Le fait est unique. Cf. M. Dulaey, *La figure de Jacob dans l'exégèse paléochrétienne (Gn 27-33)*, dans *Recherches augustiniennes et patristiques* 32 (2001), 75-168, ici 160-161.

⁴⁰ Aug., s. 5, 8 (CCSL 41, 59, linn. 280-291).

⁴¹ Cf. H.A. Pong, *Perdono e correzione fraterna nella chiesa Africana (da Tertulliano ad Agostino) in riferimento a Mt 5, 23-24 e Mt 18, 15-35*, Rome 2009. Sur Augustin, voir 133-250, ainsi que le résumé que l'auteur propose de ses analyses dans une partie non publiée de sa thèse (297-302).

⁴² Aug., *cons. eu.* 4, 6, 7 (CSEL 43, 402-403). Sur la pénitence publique, voir A.-M. La Bonnardière, *Pénitence et réconciliation des pénitents d'après saint Augustin (II)*, dans *Revue des études augustiniennes* 13 (1967), 249-283 qui ne prétend pas à l'exhaustivité : il serait donc possible d'ajouter *Mt.* 18,8 à son florilège scripturaire justifiant la pénitence (249-255). Au contraire, Pacien oppose la pénitence qui obtient la miséricorde à l'entêtement du pécheur dans le mal qui oblige à le retrancher (Pacian., *epist.* 3, 17, 1-6 [CCSL 69B, 132-133]).

⁴³ Cf. Aug., *cath. fr.* 20, 56 (CSEL 52, 305), ca. 403 ; *ep.* 185, 2 (CSEL 57, 2) datable de 416-417 ; s. 347, 3 (PL 39, 1526), ca. 420.

⁴⁴ Cic., *Tusc.* 3,31,75-32,77 (ed. G. Fohlen, 44-46).

⁴⁵ Cf. É. Rebillard, *In hora mortis. Évolution de la pastorale chrétienne de la mort aux IV^e et V^e siècles dans l'Occident latin*, Rome 1994, 50-92 ; Id., *Interaction between the Preacher and his Audience. The Case-Study of Augustine's Preaching on Death*, dans *SP* 31 (1997), 86-96.

PAULIAT Marie, « *Si manus tua scandalizat te, amputa !* L'exégèse de Mt 18, 7-9 dans le *Sermo* 81 d'Augustin d'Hippone », publié dans *Cristianesimo e violenza: gli autori cristiani di fronte a testi biblici 'scomodi'*. Atti del XLIV Incontro di Studiosi dell'Antichità Cristiana, Roma, 2016, coll. *Studia Ephemeridis Augustinianum* 151, Rome, 2018, p. 351-359.

prédiction des scandales,⁴⁶ ne suffisaient plus ; Augustin a alors élaboré, grâce à *Mt.* 18,8-9, une nouvelle interprétation de *Mt.* 18,7. À contextes historiques inédits, interprétations inédites.

Marie PAULIAT
mariepauliat@hotmail.fr

The exegesis of *Mt.* 18,7-9 in the *Sermo* 81 shows the choices of the preacher. First, Augustine refuses the literal interpretation of these verses and prefers the allegorical interpretation, as the other Fathers. These interpretations consider the parts of the body either as a picture of the soul (according to the theory of the “spiritual senses”), or of the human family or else of the Church (cf. *1 Cor.* 12,25-27). Because of the Donatist controversy, Augustine mentions these ecclesial interpretations with caution and originality. Second, in the dark period of the Sack of Rome (410), the needs of the listeners transform the exegesis of the preacher (cf. É. Rebillard, *In hora mortis*, Rome 1994) and the definition of scandal.

Augustine - Preaching - Gospel - Exegesis - Donatism

⁴⁶ Cf. Aug., *ep.* 78, 1 (CSEL 34.2, 331-332) datable de 404.